



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé  
de l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

### Cadre réservé à l'administration

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

### 1. Intitulé du projet

Opération immobilière - Reconversion du site SADAC - Commune de Moirans (38)

### 2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

GILLES TRIGNAT RESIDENCES

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Gilles TRIGNAT - Gérant

RCS / SIRET

3 9 7 9 4 7 4 3 3 0 0 0 2 5

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

### 3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
39° Opérations d'aménagements, créant une surface plancher entre 10 000 et 40 000 m <sup>2</sup> et dont la superficie est inférieure à 10 ha.	Construction d'un ensemble immobilier sur un terrain d'environ 3,2 ha et d'une surface de plancher totale d'environ 20 000 m <sup>2</sup> sur la commune de Moirans.

### 4. Caractéristiques générales du projet

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

#### 4.1 Nature du projet

Le projet prévoit la construction en plusieurs phases d'environ 290 logements (environ 20 000 m<sup>2</sup>) répartis dans 19 bâtiments d'une hauteur allant de R à R+4 sur une surface d'environ 3,2 hectares. Des commerces et des services occuperont les rez de chaussée sur une surface d'environ 350 m<sup>2</sup>. Le projet compte environ 550 places de stationnement aménagés en partie en sous sol surélevé et environ 200 places de stationnement cycles, sécurisés et couverts, . Une nouvelle voirie publique transversale d'environ 270 mètres de longueur et 6 mètres de largeur reliera la rue de Stalingrad à la rue de la Scierie. Une voie piétonne et une piste cyclable associée sera aménagée en suivant l'axe du canal des Moulins.

#### 4.2 Objectifs du projet

Le projet s'inscrit dans le cadre du renouvellement urbain de la ville de Moirans qui vise à réhabiliter l'ancien site industriel SADAC, implanté au cœur du centre bourg et laissé à l'abandon depuis 2007, conformément aux orientations d'aménagement du PLU de Moirans qui préconise la requalification du site et la création d'une liaison principale entre les rues de Stalingrad et de la Scierie.

#### 4.3 Décrivez sommairement le projet

##### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet se divise en deux phases:

- Phase 1: démolition et construction de la partie nord comprenant environ 120 logements répartis dans 8 bâtiments accompagnés d'environ 232 places de stationnements.
- Phase 2: démolition et construction de la partie sud comprenant 170 logements répartis dans 11 bâtiments accompagnés d'environ 315 places de stationnements.

La première phase devrait débuter au deuxième semestre 2017 avec une mise en service des premiers logements en 2019.

##### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Compte tenu de la typologie de l'offre de logements (environ 290 logements), le projet permettra d'accueillir près de 700 habitants supplémentaires.

Le nombre de stationnement permettra de répondre aux besoins des ces nouveaux habitants, conformément au règlement du PLU de Moirans. Chaque bâtiment d'habitation comprendra un local couvert et clos réservé aux cycles.

Le projet bénéficie de la proximité des commerces et des équipements du centre-bourg de Moirans et de la gare de Moirans.

Le projet générera environ 2 700 déplacements supplémentaires avec environ 1 900 déplacements en véhicules motorisés en moyenne par jour.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet a fait l'objet d'un dossier loi sur l'eau (récépissé de déclaration n°38-2012-00209 du 17 août 2012), il est soumis à permis d'aménager et à permis de construire.

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Permis d'aménager

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du projet	environ 3,2 hectares
Surface plancher totale	environ 20 000 m <sup>2</sup>
Nombre total de logements	environ 290
Surface plancher activités	environ 350 m <sup>2</sup> (hors Peugeot)
Nombre de stationnement	environ 550 places
Nouvelle voirie	270 m x 6 m

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Rue de Stalingrad  
38430 MOIRANS.

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. 5 ° 34 ' 06 " E Lat. 45 ° 19 ' 36 " N

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Point d'arrivée : Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le site est actuellement occupé par une friche industrielle. L'ancien site de la société SADAC qui a engagé une procédure de cessation d'activité en cours d'instruction par le DREAL UT de l'Isère.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui  Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :  
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le SCoT de la RUG approuvé le 21/12/2012 classe le secteur en espace préférentiel du développement (urbain mixte). Le PLU de Moirans approuvée le 24/03/2011 classe le périmètre du projet en zone à urbaniser (AUbrc) pour le renouvellement urbain et l'extension de l'urbanisation à caractère résidentiel, pouvant accueillir de l'habitat collectif, des commerces, des services et des activités tertiaires ainsi que des équipements publics. Un emplacement réservé est localisé au sud du site pour une école. L'indice rc indique que le périmètre est localisé dans une zone faible d'inondation. Ce périmètre fait l'objet d'une Orientation d'Aménagement Particulière. Le projet nécessite de mettre en compatibilité le PLU.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui  Non

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPBE de l'Isère arrêté le 7 mars 2011 par Arrêté Préfectoral n°201106G023 portant approbation. Le périmètre d'étude n'est pas situé en zone de dépassement des valeurs limites du bruit routier, les niveaux sonores sont compris entre 55 et 60 dB(A).

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune est concernée par le Plan de Prévention des Risques d'inondation de la Morge approuvé par arrêté préfectoral en date du 8 juin 2004.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une étude de pollution de type interprétation de l'état des milieux (IEM) et analyse des risques sanitaires résiduels (ARS) a été réalisé en avril 2012 par le bureau G. Environnement. 4 secteurs nécessitent des mesures de dépollution, en raison de la présence de HCT et de PCB à des teneurs supérieures aux valeurs seuils. Ces mesures consistent dans l'évacuation et le traitement des polluants et des terres souillées, ainsi qu'en la mise en œuvre d'un complexe géosynthétique imperméable aux hydrocarbures.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 8.5 km au nord, SIC n°FR8201729 "Marais du Val d'Ainan"
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La totalité du secteur d'étude est située dans le périmètre de protection de l'Église Saint Pierre classée monument historique le 21/12/1984.

## 6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

### 6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement des bâtiments nécessitera un raccordement au réseau local d'alimentation en eau potable. La consommation quotidienne du site est estimée à environ 94 m3 (estimation: 150l/hab/jr).
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La démolition des bâtiments existants qui sont amiantés entraînent un excédent de matériaux qui sera orienté vers un centre de stockage approprié.
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente à l'état initial un milieu intégralement artificialisé, en état de « friche industrielle ». Quelques espèces végétales pionnières ont pu recoloniser les surfaces non imperméabilisées, parmi lesquelles des espèces invasives telles que la renouée du Japon. En tout état de cause, les quelques formations végétales du site ne présentent pas de sensibilité particulière, et sont caractéristiques des milieux urbanisés.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est concerné par un risque faible de d'inondation par crue rapide des rivières (zonage Bc1) qui implique notamment les prescriptions suivantes : - création de sous-sol interdite; - surélévation des premiers planchers habitable au dessus de la cote de référence soit +0.5 m/ au terrain naturel; - reconstruction à concurrence du RESI existant; - mise en œuvre des dispositions constructive permettant la préservation de l'intégrité des construction vis-à-vis de l'inondation
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	D'après l'étude de pollution conduite par G environnement, l'état des sols n'est pas compatible avec le projet, un plan de gestion a été élaboré afin de rétablir la compatibilité entre l'état des milieux et les usages futurs et supprimer totalement le risque sanitaire pour les futurs occupants. Ces travaux seront réalisés préalablement.
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La nouvelle rue aménagée dans le cadre du projet sera une source de bruit potentielle pour les riverains. Les niveaux sonores resteront modérés à proximité de la voirie (55 dB(A) à 10 mètres) compte tenu du faible trafic (2 000 véhicules par jour) et de la limitation de la vitesse à 30 km/h.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les phases de démolition et de terrassement seront sources de vibration pour les riverains du projet mais resteront limitées dans le temps.	
Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le périmètre d'étude est localisé à environ 40 mètres d'une voie ferrée qui peut générer des vibrations.	

	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les voiries qui bordent le site sont déjà équipées d'éclairage public.</p> <p>Le projet se conformera à l'arrêté du 25 janvier 2013 relatif à l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels qui prescrit des mesures de nature à limiter les nuisances lumineuses et la consommation énergétique. La nouvelle voirie sera éclairés dans un souci d'optimisation afin de limiter la consommation énergétique et limiter la pollution lumineuse nocturne.</p>
<b>Pollutions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase travaux et exploitation, les rejets de polluants atmosphériques seront induits par le trafic et la consommation énergétique globale des bâtiments.</p> <p>Compte tenu de la nature de l'opération ces rejets seront très limités :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- trafic de véhicules de l'ordre de 1 900 véhicules jour à terme,</li> <li>- bâtiments construits selon la norme RT2012.</li> </ul>
	<p>Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La gestion des eaux pluviales sera réalisée conformément au dossier loi sur l'eau déposer dans le cadre de opération immobilière (récépissé de déclaration n°38-2012-00209 du 17 août 2012).</p> <p>Les eaux pluviales seront gérées par rétention aux sein d'espaces de type noue ou bassin de rétention positionnés au sein des espaces paysagers ou via des rétention sous chaussée de type conduite de gros diamètre.</p> <p>Le rejet s'effectuera a débit régulé vers le canal du Moulin pour la moitié nord et vers le réseau pluvial communal pour la moitié sud du projet.</p>
	<p>Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Phase chantier : démolition des bâtiments et évacuation en filière de traitement adaptée.</p> <p>Phase exploitation : production d'environ 225 tonnes de déchets ménagers par an et 94 m3 d'eaux usées par an</p>
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	<p>Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le périmètre a fait l'objet d'un diagnostic archéologique réalisé par l'INRAP en 2014. Celui-ci n'a rien révélé sous l'emprise du projet.</p> <p>Le projet sera soumis à l'avis du Service Territorial de l'Architecture et du Patrimoine de l'Isère.</p> <p>La construction de nouveaux bâtiments à la place des anciens hangars modifiera l'ambiance paysagère locale. L'implantation des nouveaux bâtiments permettra de maintenir les vues sur les massifs environnants pour les riverains et pour les nouveaux habitants.</p>
	<p>Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La création d'une nouvelle voirie dans le cadre du projet permettra de raccorder la rue de Stalingrad à l'ouest et la rue de la Scierie à l'est.</p> <p>Ce tènement anciennement clos deviendra perméable pour les riverains et les nouveaux habitants.</p>



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

La prise en charge globale des enjeux environnementaux est suffisante au regard de la consistance du projet et ne justifie pas la réalisation d'une étude d'impact :

- le projet est conforme avec les objectifs fixés par les documents cadres (SCoT, PLU, PPRi),
- le projet contribue à la rénovation urbaine du centre ville de Moirans en réhabilitant une friche industrielle désaffectée,
- il n'entraîne pas de nuisances supplémentaires, améliore le cadre de vie des riverains et renforce la pérennité des équipements commerciaux en place,
- il contribue à densifier la trame urbaine à proximité de la gare de Moirans et offrant de nombreux services de proximité et des équipements publics. La localisation du projet permet donc de limiter les volumes de trafic motorisé, tout en favorisant les modes de déplacements doux (piétons, cycles et transports en commun).
- la gestion des eaux pluviales et le risque d'inondation sont pris en compte à travers le projet d'aménagement du tènement et dans le cadre du dossier loi sur l'eau précité,
- le site est en partie imperméabilisé, le projet permettra de retrouver des espaces de pleine terre favorable à la gestion des eaux pluviales et au cadre de vie.

## 8. Annexes

### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	X
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	X
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	X
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	X
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° :</b> plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	X

### 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet	

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à

*La Tranche*

le,

*13.10.2016.*

Signature



**TRIGNAT**

Avenue de l'Obiou  
38700 LA TRONCHE



# ANNEXE 2 PLAN DE SITUATION



Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



Fond : Orthophotographie - geoportail.fr © IGN - 2012

Avenue de l'Obiou  
38700 LA TRONCHE

1/25 000



Août 2016

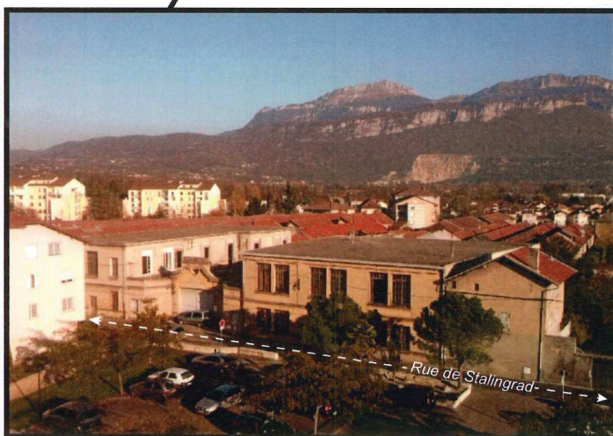
# ANNEXE 3 : PLANCHE PHOTOGRAPHIQUE



Vue depuis l'avenue Marais Chorot



Orthophotographie - géoportail - 2012



Rue de Stalingrad



Vue depuis la rue de la Science



Opération immobilière - Reconversion du site SADAC

# ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



Périmètre du projet

Le patio



Août 2016

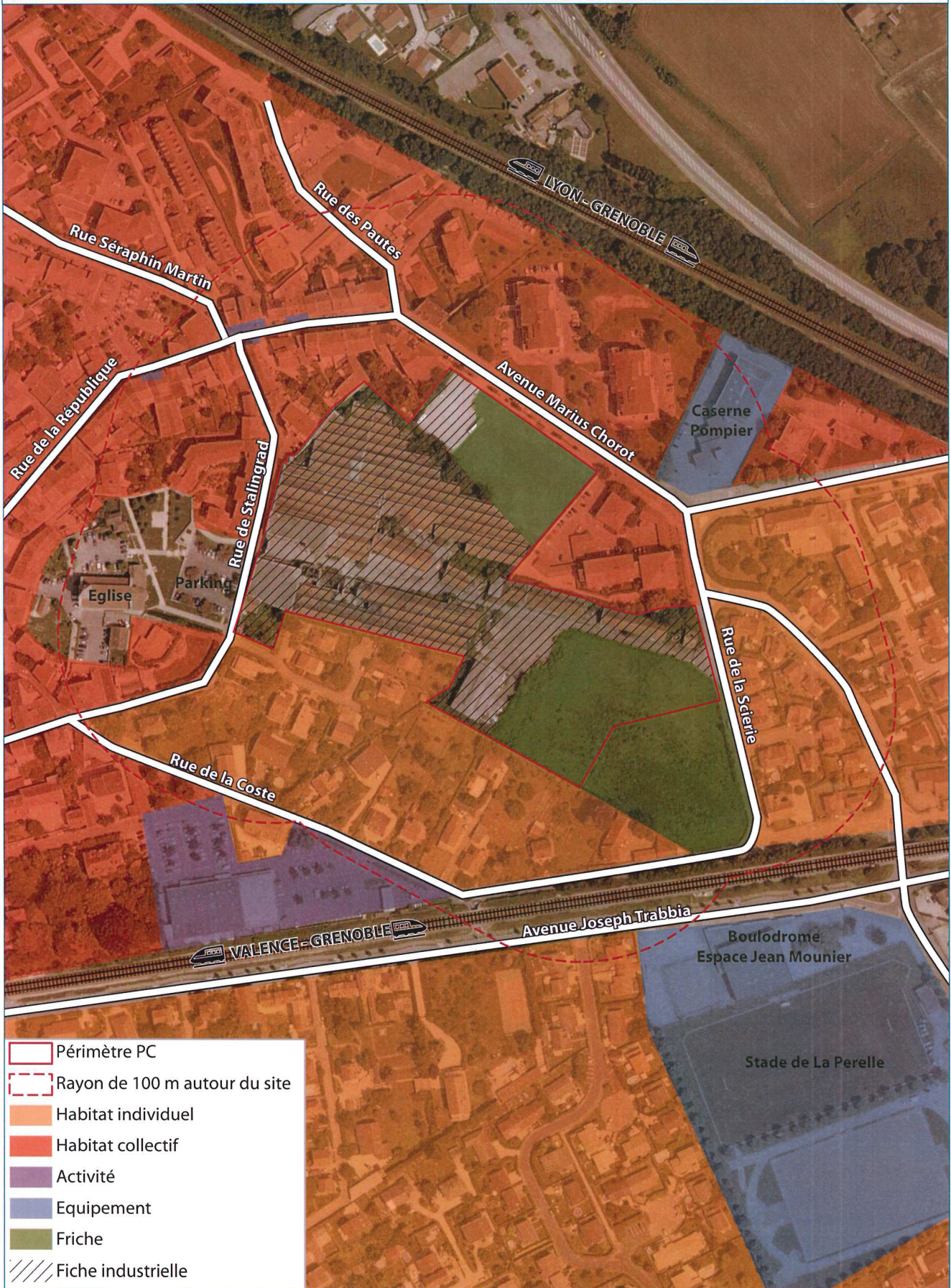
Fond : Plan masse du projet - L'AGENCE - SARL d'architecture à trois - Architecte David BOLF -  
Gilles TRIGNAT Résidences - Juin 2016






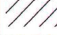


Avenue de l'Obrou  
38700 LA TRONCHE



# ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS



-  Périmètre PC
-  Rayon de 100 m autour du site
-  Habitat individuel
-  Habitat collectif
-  Activité
-  Equipement
-  Friche
-  Fiche industrielle

Ce document est la propriété de SETIS il ne peut être reproduit ou divulgué sans son autorisation expresse.



Fond : Orthophotographie - geoportail.fr © IGN - 2012



Avenue de l'Obiou  
38700 LA TRONCHE

